



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

1701^e SÉANCE : 20 MARS 1973

PANAMA

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1701)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT UNIÈME SÉANCE

Tenue au Palais législatif, à Panama, le mardi 20 mars 1973, à 10 heures.

Président : M. Aquilino E. BOYD (Panama).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1701)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte.

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil [1696^{ème} à 1699^{ème} séances] et avec son assentiment, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Argentine, de la Bolivie, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, de l'Equateur, du Guatemala, de la Guyane, d'Haïti, du Honduras, de la Jamaïque, de la Mauritanie, du Mexique, de la République Dominicaine, de la Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay, du Venezuela, du Zaïre et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil.

2. J'ai le plaisir de donner la parole au Secrétaire général, qui désire faire une déclaration très importante à la présente étape de nos délibérations.

3. Le *SECRETAIRE GENERAL (interprétation de l'anglais)* : Si je reprends la parole à la présente étape des travaux, c'est pour soumettre au Conseil certaines réflexions après une semaine de débats et après avoir entendu de nombreux orateurs dont beaucoup appartiennent au continent sur lequel nous nous réunissons.

4. Permettez-moi de commencer ma déclaration en exprimant mon sincère espoir que, comme ce fut le cas dans de nombreuses occasions, les membres du Conseil, conscients de la nécessité de faire preuve de conciliation et de compréhension, essaieront de parvenir, par les processus de compromis et de concessions mutuelles, à des solutions convenues des problèmes internationaux urgents. Ce n'est un secret pour personne qu'au début bon nombre de gouvernements hésitaient à l'idée de cette réunion exceptionnelle du Conseil à Panama. La question est maintenant de savoir si le Conseil est en mesure de dissiper ces premiers doutes. Je veux penser et espérer que les délibérations du Conseil à Panama ont lieu dans l'esprit des paroles de Benito Juárez qui sont gravées sur une plaque au Siège de l'Organisation des Nations Unies : "*El respeto al derecho ajeno es la paz*" – le respect du droit des autres, c'est la paix.

5. Le plan d'un ordre mondial esquissé dans la Charte prévoit que l'ONU sera un centre où s'harmonisent les intérêts nationaux, régionaux et globaux. Dans notre monde qui est de plus en plus interdépendant, la distinction entre les intérêts régionaux et les intérêts globaux s'estompe forcément peu à peu. Il est donc naturel que le Conseil de sécurité, qui est l'organe le plus important chargé d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, examine de temps en temps de près le contexte de certains problèmes précis, comme il l'a fait l'an dernier à Addis-Abeba et comme il le fait maintenant à Panama. Grâce à ces réunions extraordinaires, il devrait pouvoir apporter à la solution de ces problèmes l'avantage de son statut unique d'organe suprême et permanent chargé d'assurer la solution des différends internationaux. J'espère aussi qu'en organisant à l'occasion des réunions hors siège le Conseil fera ainsi mieux comprendre sa réalité aux peuples du monde dont il défend les intérêts.

6. Nous savons tous qu'au cours des vingt-sept ans de son histoire le Conseil, pour des raisons évidentes, n'a pas été en mesure d'imposer le règlement de différends internationaux. Il est devenu progressivement au contraire un organe grâce aux délibérations duquel des processus de conciliation, de compromis, et la réduction de la tension ont été utilisés pour résoudre des problèmes qui s'étaient avérés insolubles par d'autres moyens. C'est un processus long et peu spectaculaire au cours duquel le Conseil est souvent l'objet de récriminations et d'accusations de manque d'efficacité qui seraient peut-être autrement adressées aux parties à un différend donné. Ce n'en est pas moins un processus destiné à permettre aux parties à un différend de se montrer raisonnables, de s'abstenir de

recourir à la violence et de faire des concessions dans le cadre général des procédures du Conseil. Espérons que cet aspect des fonctions du Conseil s'avérera également utile pour la solution des problèmes qui ont été discutés durant la semaine dernière.

7. Comme je l'ai dit dans ma précédente intervention, au début de cette session [1695^{ème} séance], il est très heureux que le Conseil se soit réuni pour la première fois dans un pays d'Amérique latine. Bien que depuis vingt-sept ans le Conseil n'ait consacré qu'assez peu de temps à l'examen des problèmes des pays d'Amérique latine, les représentants de ces pays ont apporté dès le début une grande contribution aux travaux tant du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale et ont joué un rôle actif dans un grand nombre d'opérations de maintien de la paix de l'ONU.

8. Nous ressentons certes le besoin urgent d'une coopération plus amicale, plus pratique et plus concrète entre toutes les nations. Les gouvernements ne devraient pas oublier que les institutions internationales qu'ils ont mises au point au cours des années s'appliquent maintenant à presque tous les domaines des activités humaines et sur une base mondiale. Dans ce contexte, l'universalité devient de plus en plus importante.

9. L'Amérique latine a une riche tradition culturelle, dans laquelle le respect de l'être humain et de la primauté du droit joue un rôle très important. Ses contributions au droit international sont aussi importantes que la réalité des principes juridiques en application desquels les Etats d'Amérique latine dirigent leurs relations les uns avec les autres, et le monde peut en tirer beaucoup de leçons utiles. Je voudrais mentionner en particulier les principes de l'égalité souveraine, de la non-intervention et du règlement pacifique des différends.

10. Fidèle à ses traditions juridiques, l'Amérique latine a joué un rôle de premier plan à l'Organisation des Nations Unies dans le développement progressif et la codification du droit international. Je suis sûr qu'au cours des années à venir les traditions de la jurisprudence de l'Amérique latine constitueront encore une source d'inspiration lorsqu'il s'agira de formuler le droit des nations.

11. L'Amérique latine a également apporté une importante contribution aux efforts de l'ONU en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. On en voit un exemple dans le Traité de Tlatelolco¹. Ce traité, qui a été signé il y a un peu plus de six ans, témoigne de la maturité politique de l'Amérique latine et constitue un jalon important dans l'histoire du contrôle des armements et des négociations relatives au désarmement.

12. On oublie parfois, dans l'ensemble du monde, que les Etats d'Amérique latine, qui constituaient à l'origine un tiers des Etats Membres de l'ONU, ont joué un rôle capital lors de la rédaction de la Charte, et plus particulièrement en ce qui concerne les chapitres qui traitent des relations entre

l'Organisation et les institutions régionales. Ces Etats ont également fait beaucoup pour renforcer la position des petites puissances à l'ONU et pour tracer la voie à celle-ci à l'origine.

13. La contribution de l'Amérique latine dans le domaine de la décolonisation a été impressionnante. Ces pays ont joué un rôle directeur et déterminant au cours des premières années de l'ONU en élargissant son rôle dans le processus de décolonisation et en encourageant le progrès dans le domaine politique, économique, social et éducatif des habitants des territoires dépendants. C'est en grande partie grâce aux efforts collectifs du groupe latino-américain et grâce à son influence à l'Organisation qu'au cours des années qui ont suivi la seconde guerre mondiale la plupart des territoires non autonomes ont pu atteindre leur indépendance grâce à un développement progressif et à des négociations pacifiques.

14. Tout le monde reconnaît que l'Amérique latine, son peuple et ses hommes d'Etat ont apporté une contribution considérable à la réalisation des buts des Nations Unies. C'est pourquoi il me semble que le moment est peut-être venu de nous demander dans quelle mesure l'ONU peut contribuer à la solution des problèmes de ce continent. Nous nous rendons tous compte du fait que les problèmes qui se posent dans cette région sont nombreux et revêtent de multiples aspects. Les annales du présent débat du Conseil prouvent qu'aux yeux des pays d'Amérique latine eux-mêmes ces problèmes, qui ont un caractère politique et économique, exigent d'être rapidement réglés. Il n'est pas nécessaire que je fasse allusion à l'une quelconque des déclarations qui m'ont frappé au cours de ces derniers jours puisque c'est le Conseil lui-même qui a décidé de se réunir pour examiner les questions relatives à la paix et à la sécurité, particulièrement en Amérique latine.

15. Différents problèmes urgents ont été soulevés au cours de ce débat. Ils ont trait aux progrès économiques — y compris le plein usage des ressources naturelles —, à la décolonisation, au désarmement et à la non-intervention. Toutes ces questions devront être traitées conformément à l'esprit de notre époque et dans le contexte historique actuel.

16. Il est une question qui intéresse tout particulièrement les Etats de ce continent, et c'est la question du canal de Panama, que presque tous les orateurs ont mentionnée. Ce problème attend une solution qui devra nécessairement être fondée sur le respect du droit et la recherche de la justice. Toute solution devra tenir compte des principes fondamentaux qui sont inscrits dans la Charte, tels le principe de l'intégrité territoriale, le principe de l'égalité souveraine, l'obligation de régler tous les différends internationaux par des moyens pacifiques et le principe qui est maintenant devenu une règle communément acceptée, à savoir que tout Etat a le droit d'utiliser pleinement et pour son propre compte toutes ses potentialités naturelles. Aussi complexe que soit cette question — et elle est d'une énorme complexité comme les débats qui se sont déroulés dans cette salle l'ont prouvé et comme le montre l'histoire de ce

¹ Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, p. 283).

pays —, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour ouvrir la voie à une solution pacifique et juste.

17. Dans le cadre de ce problème, qui a une telle importance non seulement pour les parties intéressées, non seulement pour le continent, mais pour le monde dans son ensemble, je voudrais adresser un appel pressant au Panama et aux Etats-Unis d'Amérique pour qu'ils veuillent bien rechercher la solution dans un esprit d'amitié et de confiance. Je voudrais de plus inviter les membres du Conseil à rechercher un accord qui puisse aider les parties intéressées dans leurs efforts en vue de prendre de nouvelles mesures sur la voie d'une solution qui tienne compte des aspirations nationales ainsi que des droits et des intérêts légitimes de la collectivité des nations qui sont ici en jeu. Je suis sûr que les gouvernements directement intéressés se rendent compte pleinement de leur responsabilité. Les yeux du monde sont fixés sur la présente réunion du Conseil. Ne décevons point cette attente.

18. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie très vivement le Secrétaire général pour son brillant discours, qui contient les éléments d'équité et de justice chers au peuple panaméen.

19. **M. ABDULLA** (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a appris avec une peine profonde le décès prématuré de M. Chacko, adjoint du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, dont les hautes qualités en tant que fonctionnaire international et l'intégrité et l'affabilité avaient gagné l'admiration de tous ceux qui le connaissaient. Au nom de la délégation soudanaise, je présente mes très sincères condoléances à sa famille et à la délégation indienne.

20. Au nom de ma délégation également, je désire exprimer à l'ambassadeur Boyd, qui préside notre réunion ce matin, et, par son intermédiaire, au Gouvernement et au peuple panaméens nos remerciements pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qui nous ont été réservés pendant la réunion du Conseil dans cette belle ville de Panama. Je saisis aussi cette occasion pour féliciter M. Boyd, dont les efforts inlassables, l'amitié et la coopération ont été des facteurs positifs pour persuader le Conseil de se réunir à Panama.

21. Comme c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil depuis que l'ambassadeur Scali en est membre en tant que représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique, j'ai le plaisir de lui souhaiter une chaleureuse bienvenue et de l'assurer d'une coopération égale à celle qui existait entre nous et son prédécesseur, l'ambassadeur Bush.

22. Prenant la parole après le Secrétaire général, je voudrais maintenant faire ma déclaration. Je voudrais dire dès le début que ma délégation a fermement appuyé la réunion du Conseil à Panama, étant convaincue que toute délibération positive sur les "mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine" est un pas vers le renforcement des efforts internationaux dans les autres parties du monde, et surtout en Afrique australe et au Moyen-Orient, où règne une situation dangereuse.

23. L'intérêt commun de l'Afrique et du monde arabe pour la paix internationale a été démontré par l'appui unanime que le groupe africain et le groupe arabe à l'ONU ont accordé à l'invitation du Gouvernement panaméen de tenir une réunion du Conseil de sécurité dans sa capitale. Ce ferme appui est en outre démontré par le grand nombre de représentants d'Etats africains et arabes qui sont présents ici pour assister aux séances et exprimer leur solidarité avec l'Amérique latine. En fait, le Conseil a déjà entendu un certain nombre d'orateurs appartenant à ces deux groupes, parmi lesquels je ne mentionnerai que le Secrétaire exécutif de l'Organisation de l'unité africaine et l'observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'ONU [1700ème séance]. Indépendamment des similarités de problèmes intéressant la paix et la sécurité internationales, on comprendra que ces deux groupes, liés par leur histoire, leurs sentiments et en fait par leurs aspirations futures communes, ne pouvaient que manifester leur sympathie et démontrer leur solidarité pour l'Amérique latine et le Panama.

24. Tout d'abord, bon nombre d'Africains et d'Arabes ont dans le passé et plus récemment trouvé abri dans les pays des Antilles et de l'Amérique latine. Ces Africains et ces Arabes se sont pleinement identifiés aux autres races de la région et y ont été complètement intégrés et assimilés. Dans l'histoire récente, leurs griefs mêmes et en fait la lutte menée par l'Amérique latine pour éliminer complètement les causes de ces griefs sont le souci même et de l'Afrique et du monde arabe. Les droits légitimes et inaliénables que l'Amérique latine s'efforce d'établir dans les domaines du respect de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale, de l'autodétermination, de la libre exploitation des ressources naturelles et du progrès social sont les aspirations et les ambitions mêmes du monde africain et du monde arabe.

25. Une étude rapide des conditions de paix et de sécurité internationales dans ces deux régions montre sans l'ombre d'un doute combien ces problèmes sont semblables et indivisibles, que ce soit en Amérique latine, en Asie ou en Afrique.

26. En Afrique australe, par exemple, des régimes colonialistes et racistes dominent et exploitent des millions d'Africains et de non-Blancs qui vivent dans cette région. Par des méthodes inhumaines et barbares de domination, ces régimes cherchent à étouffer la lutte croissante de libération pour l'autodétermination et l'indépendance que mènent des millions d'hommes qui vivent dans les territoires dominés par le Portugal, l'Afrique du Sud et le régime minoritaire raciste de Rhodésie du Sud. Les détails tragiques de cette situation ont été amplement et clairement exposés dans sa déclaration d'hier par le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [1699ème séance] et par de nombreux représentants africains qui ont pris la parole avant moi devant le Conseil. Je désire seulement appeler l'attention du Conseil sur les décisions que celui-ci a prises récemment [résolution 328 (1973)], après la présentation du rapport de la Mission

spéciale qu'il avait envoyée en Afrique; en vertu de ces décisions, le Conseil a conclu que la politique de ces régimes menace la paix et la sécurité internationales en Afrique australe. En fait, un certain nombre de décisions antérieures du Conseil ont fait valoir que ces régimes menacent la souveraineté et l'intégrité territoriale d'Etats africains voisins tels que la Zambie, la Guinée, le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie.

27. Dans une autre région, dont mon pays est membre — la région représentée par la Ligue des Etats arabes —, les conditions de paix et de sécurité internationales sont extrêmement précaires par suite de l'agression sioniste répétée contre les Etats arabes qui s'est terminée par l'occupation militaire des territoires de trois Etats Membres de l'ONU. Dans le processus de cette guerre expansionniste menée par Israël, la majorité de la population palestinienne a été chassée de son pays pour être remplacée par des immigrants sionistes venant du monde entier. En fait, en occupant militairement une partie du territoire égyptien, Israël a non seulement privé l'Egypte de l'exercice effectif de sa souveraineté et de ses droits territoriaux sur le canal de Suez mais a aussi privé les pays de trois continents du libre passage par cette voie d'eau internationale vitale. Le Conseil et l'opinion publique ne peuvent par conséquent et ne devraient pas permettre l'occupation par la force des territoires de trois Etats Membres, le déni du droit à l'autodétermination de la population arabe de Palestine et l'interruption des communications internationales par le canal de Suez, qui avait été administré et dirigé par l'Egypte à la pleine satisfaction de tous les usagers avant l'occupation militaire sioniste.

28. Avec ces deux exemples de situations dangereuses, dont les régimes colonialistes et racistes d'Afrique australe et le régime raciste expansionniste d'Israël sont responsables, ma délégation fournit une troisième raison aux intérêts réciproques de l'Afrique, du monde arabe et de l'Amérique latine en matière de paix et de sécurité et à la solidarité qui les unit. Il s'ensuit que ma délégation doit exprimer sa profonde sympathie et sa solidarité avec les Etats des Antilles, en espérant sincèrement que leur désir de se joindre au groupe latino-américain rencontrera la sympathie qu'il mérite. Une Amérique latine élargie et unifiée apportera à l'Afrique et au monde une grande aide dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

29. Abordant maintenant le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil, je voudrais dire qu'à notre avis il convenait qu'un laps de temps assez long soit accordé aux porte-parole des gouvernements d'Amérique latine et des Antilles pour qu'ils analysent cette question. Nous les avons entendus, et ma délégation a été impressionnée par ce qui nous a semblé être une remarquable démonstration de solidarité dans l'hémisphère à l'égard des questions vitales de la paix et de la sécurité dans leur région. Et nous n'avons pas trouvé moins remarquable leur perception des sources d'insécurité globale, à savoir les vestiges du colonialisme, la misère et l'ignorance, le fossé existant entre les riches et les pauvres, et les armements, notamment les armes nucléaires. Je dois dire que, dans la mesure où ces questions affectent leur région, les représentants des pays d'Amérique latine et

des Antilles ont montré une sincère aspiration à la paix et à la sécurité, souhait mondial et partagé par toute l'humanité. La raison de notre présence ici, c'est l'examen de la façon dont le Conseil, qui est chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, pourrait contribuer aux efforts des pays latino-américains en vue de réaliser leurs aspirations à la paix.

30. Si une idée centrale a dominé la création de l'Organisation des Nations Unies, c'était celle du maintien de la paix et du règlement des différends entre nations. C'est au nom de cette idée que mon pays a toujours appuyé les efforts visant à améliorer l'efficacité de l'Organisation dans ce domaine de ses activités, et c'est dans cet esprit que ma délégation va traiter des questions soulevées jusqu'ici.

31. Il y a d'abord la question du colonialisme sous toutes ses formes et manifestations. Mon pays n'a que dédain pour tout type de relations entre des peuples reposant sur l'idée qu'un peuple peut se permettre d'en dominer un autre. Il est cependant de bon augure que presque tous les anciens colonisateurs ont heureusement abandonné leur croyance erronée selon laquelle le colonialisme est exclusivement de nature bénéfique. En effet, le colonialisme a imposé à sa suite aux peuples colonisés un système d'oppression et de dégradation calculée — un système qui, puis-je dire, a toujours porté en lui les germes de la discorde et, donc, de menace à la paix mondiale. L'ONU a joué un rôle important pour ouvrir la voie de l'indépendance aux anciennes colonies; elle doit suivre constamment ce chemin. C'est avec une profonde gratitude que ma délégation reconnaît la précieuse contribution à ces efforts apportée par certains pays d'Amérique latine, Membres fondateurs de l'ONU. Il y a cependant aujourd'hui des vestiges du colonialisme. En Afrique, comme je l'ai déjà dit, des régimes opiniâtrement racistes, à mentalité médiévale, s'accrochent à des prétentions de supériorité raciale et refusent à la majorité des citoyens le droit de participer à la gestion de leurs affaires. En Amérique latine, les questions coloniales sont encore une source de mésentente internationale. Je veux parler des questions des territoires non autonomes et des peuples dépendants de l'hémisphère occidental. C'est à l'honneur des pays intéressés qu'ils soient disposés à négocier les solutions de ces questions. Nous espérons sincèrement que ces solutions seront strictement conformes aux principes d'autodétermination et d'indépendance inscrits dans la Charte.

32. Alors que les porte-parole des pays d'Amérique latine donnaient le diagnostic de l'état de santé politique de leur région, la question du désarmement comptait parmi les problèmes soulevés à maintes reprises. On a mis en évidence le thème que les besoins de paix et de sécurité dans la région exigeaient que soit renforcée la force de la loi contre la loi de la force. Ce thème trouve son expression éloquente dans le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, plus connu sous le nom de Traité de Tlatelolco. Le Traité est, à notre sens, une mesure très sérieuse et positive prise par les pays latino-américains qui l'ont signé en vue de faire face au problème de la sécurité dans leur région et de soustraire leurs pays et leur région aux rivalités des puissances nucléaires. C'est une attitude

que l'Amérique latine partage avec les pays afro-asiatiques. Ma délégation appuie cette position de la manière la plus ferme et espère que tous les pays de la région participeront aux obligations et devoirs qui découlent d'un si important traité.

33. En écoutant plusieurs déclarations de représentants d'Amérique latine, nous avons souvent entendu dire que la paix et la sécurité ne pouvaient être fragmentées en éléments politiques, sociaux ou économiques dans l'espoir chimérique de résoudre un problème sans s'attaquer à l'autre. C'est là une opinion que ma délégation partage pleinement, un point de vue que nous avons exprimé dans divers organes de l'ONU; nous croyons en effet que le développement économique, tel que le définissent les peuples dont il doit servir les intérêts, est une condition préalable à la stabilité qui, à son tour, favorise la paix et la sécurité internationales. Le désir ardent et sincère de progrès économique et de justice sociale exprimé par les pays d'Amérique latine à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à l'ONU est une tendance que ma délégation appuiera et encouragera totalement. Mon pays appuie également les efforts déployés par les peuples latino-américains en vue d'obtenir le contrôle de leurs ressources nationales, de réaffirmer leur souveraineté et de défendre les intérêts de leurs pays. En tant que membre du groupe des pays non alignés, mon pays adhère pleinement à la Déclaration de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue l'an dernier à Georgetown, en Guyane, dans laquelle les membres de la Conférence ont reconnu que

“l'indépendance totale et authentique de l'Amérique latine était un élément essentiel du processus général d'émancipation des pays en voie de développement et de la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde”.

34. J'en viens maintenant à un problème qui touche de très près le peuple panaméen : la question de la Zone du canal. Notre visite au Panama et à la Zone du canal nous a plus que jamais convaincus que la Convention Hay-Bunau Varilla de 1903² et ses amendements ultérieurs sont non seulement injustes pour le Panama mais complètement étrangers à l'esprit de notre époque et aux principes du droit international. Comme l'a dit le Ministre péruvien des relations extérieures :

“La Zone du canal, qui, du point de vue géographique, politique, économique et social, appartient à la République du Panama, est une partie indissoluble de son territoire national.” [1696^e séance, par. 31.]

A cela, nous pouvons ajouter que la Convention de 1903 empiète en fait sur la souveraineté et sur l'intégrité territoriale du Panama.

35. C'est une question de principe et de politique pour mon gouvernement que de défendre le droit de tout pays à

² Convention du canal isthmique. Pour le texte, voir *Treaties and Other International Agreements of the United States of America, 1776-1949*, vol. 10. Department of State publication 8642 (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972), p. 663.

une souveraineté et à une intégrité pleines et réelles de la totalité de ses territoires. Ma délégation se félicite cependant de voir que les deux parties intéressées sont d'accord sur la souveraineté et la juridiction du Panama sur tout son territoire national, y compris le canal; elle souhaite donc dire qu'elle approuve pleinement la demande du Panama tendant à ce que la Convention de 1903 soit abrogée et qu'apparaisse le plus tôt possible un nouveau traité en vertu duquel la souveraineté effective et la juridiction totale du Panama sur tout son territoire seraient assurées.

36. Conformément aux idées susmentionnées et tirant de la force des opinions exprimées sur le sujet la conviction que le différend est tel que sa continuation risque de mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité, ma délégation votera pour tout projet de résolution tenant compte de ces vues. De même, elle examinera dans un esprit favorable tous autres projets de résolution qui contribueront au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales en Amérique latine.

37. Comme je l'ai déjà dit, l'Afrique, le monde arabe et les pays non alignés, parmi lesquels on compte mon pays, ont le devoir d'appuyer toute contribution à la réalisation de la paix et de la sécurité internationales partout dans le monde. Point n'est besoin pour moi de redire la sympathie et la solidarité spontanées qu'éprouvent les mondes africain et arabe pour l'Amérique latine et tous nos frères d'expression anglaise des Antilles et que l'histoire, des problèmes semblables et des aspirations partagées nous imposent à tous. Ma délégation espère sincèrement que cette réunion du Conseil à Panama augmentera plus encore la solidarité et la coopération entre la partie du monde d'où je viens et l'Amérique latine.

38. A nos amis du Panama, nous avons l'agréable devoir de souhaiter plein succès dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser la pleine souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de leur pays.

39. M. SEN (Inde) [interprétation de l'anglais] : Lors de notre réunion du 10 mars à New York — dernière séance que nous avons tenue avant de nous rendre en cette agréable ville de Panama —, je me suis engagé, monsieur le Président, à vous rendre pleinement hommage dans votre pays. Je commence donc par vous exprimer notre profonde admiration pour la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil, ceux de ce mois-ci étant très délicats : d'abord le coriace problème de la Zambie, et ensuite les problèmes les plus importants et parfois complexes de votre continent. Mais votre adresse et vos talents ne nous étonnent pas, car vous avez hérité d'une tradition et vous disposez d'un exemple qui ne peuvent que faire de vous un excellent représentant du Panama auprès de l'ONU et du Conseil de sécurité. Je suis sûr que vos illustres ancêtres seraient fiers de vos succès, et vous devez être satisfait que non seulement vos compatriotes puissent vous voir au travail mais que votre propre ministre des relations extérieures ait pu assister à vos négociations diplomatiques quotidiennes et se rendre compte de plus près de votre charme social, de votre énergie sans borne et de votre hospitalité spontanée. Nous avons

tous profité de vos qualités et nous vous en remercions très chaleureusement.

40. A part ces compliments personnels, ma délégation voudrait dire très sincèrement à votre peuple et à votre gouvernement combien nous les remercions pour l'hospitalité, la bienvenue et l'amitié qu'ils nous ont offertes. Rien ne semble être de trop pour votre peuple afin de rendre notre séjour ici agréable et confortable et pour nous faciliter la tâche. Je me rends compte de la somme d'efforts, de ressources et d'ingéniosité qu'il a fallu pour nous combler ainsi. Nous vous en sommes très reconnaissants, et il serait certes difficile pour quiconque d'entre nous de prétendre vous égaler. De plus, nous avons été encouragés et honorés par la présence de votre chef de gouvernement, le général Omar Torrijos, à la séance inaugurale, le 15 mars [1695ème séance]. Sa déclaration lucide et brève sur le problème du Panama et son patriotisme constituent une leçon pour nous tous. Il nous a en fait rappelé les soldats qui sont tombés aux Thermopyles il y a bien des siècles. Votre ministre des relations extérieures, animé du même esprit, nous a manifesté amitié et prévenance, et sa compréhension de nos positions nous a rapprochés à mesure que les jours passaient.

41. Les relations de l'Inde avec le Panama connaissent également des progrès constants. Le premier en date des ambassadeurs de l'Inde au Panama fait partie de notre délégation, et nous sommes heureux que son importante mission dans votre pays ait pu commencer en cette époque historique.

42. Nos relations se développent non seulement avec le Panama, mais également avec les autres pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, ainsi qu'avec les Antilles. Nous avons été très émus par le grand intérêt que les pays d'Amérique latine portent à la culture et à la philosophie de l'Inde, et notamment à notre lutte pour l'indépendance. Au cours de ces dernières années, nous avons ouvert de nouvelles missions diplomatiques dans cette région et, depuis 1968, notre présence a été multipliée par quatre.

43. Notre coopération et notre amitié croissantes trouvent beaucoup d'échos dans les débats et les décisions de l'ONU et ailleurs. Il y a cinq ans, lorsqu'elle visita un certain nombre de pays d'Amérique latine et des Antilles au cours d'un voyage d'amitié, Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, a dit : "Je crois que les peuples d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Afrique doivent défendre ensemble leurs intérêts communs." Nous ne manquerons jamais d'identifier ces intérêts communs et de les défendre de notre mieux.

44. C'est dans cet esprit que nous sommes venus au Panama, non seulement pour discuter des problèmes dont nous sommes saisis, mais pour mieux connaître nos amis et pour mieux les comprendre. La participation de tant de ministres des affaires étrangères et d'autres représentants d'Amérique latine nous a beaucoup aidés dans notre tâche. Il en est de même de tous les contacts que nous avons pu établir en dehors de la salle du Conseil.

45. On a beaucoup discuté la question de savoir s'il était souhaitable ou non que le Conseil se réunisse hors siège. Il est peut-être trop tôt et notre expérience est encore trop limitée pour que nous puissions arriver à une conclusion ferme. Mais nous sommes convaincus que la réunion de l'an passé à Addis-Abeba ainsi que la présente réunion à Panama ont été couronnées de succès et très significatives. J'utilise délibérément le mot "significatives", car nous devons tenir compte du fait qu'à part les Etats membres du Conseil presque 40 Etats sont représentés à nos discussions. Parmi ceux-ci, 22 ont demandé à prendre la parole, ainsi que des représentants de trois organisations internationales et les présidents de trois organes de l'Organisation des Nations Unies. Le moment n'est pas venu d'entrer dans une analyse détaillée, mais je me demande par exemple combien d'entre nous étaient conscients de l'influence de l'enseignement et des idéaux de Bolívar, San Martín, Juárez et plusieurs autres sur les jeunes hommes et les jeunes femmes de cette région. C'est persuadée du succès de notre réunion ici que notre premier ministre a envoyé un télégramme le jour de l'ouverture de nos travaux [voir 1696ème séance, par. 217].

46. Alors que tous ces événements nous inspirent l'espoir et la confiance, le décès de M. Chacko, qui a servi l'ONU avec un dévouement exemplaire et avec droiture, a endeuillé notre délégation et beaucoup d'autres. Nous sommes très reconnaissants de toutes les paroles qui ont été prononcées pour faire l'éloge du travail de M. Chacko ainsi que des condoléances qui ont été adressées à sa femme et à sa famille.

47. Lorsque le Conseil a décidé de siéger en Amérique latine pour la première fois, je crois que tous les membres se sont rendu compte du vibrant réveil de cette région et de la nécessité non seulement d'ajuster les relations entre les pays de l'hémisphère occidental, mais aussi d'étendre ce processus au contexte plus général du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela explique pourquoi l'ordre du jour a été rédigé en termes très généraux, afin que tout pays désireux de porter à l'attention du Conseil des problèmes touchant au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales puisse le faire. Il était alors et il est toujours entendu que dans le bref délai dont il disposait pour siéger à Panama le Conseil ne pourrait prétendre trouver des solutions à toutes ces questions, même s'il entendait les étudier sous tous leurs aspects. Certaines des questions qu'un grand nombre de ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique latine ont soulevées — et ce fut un plaisir pour nous de les écouter — prouvent que certains de ces problèmes au moins ne pourraient pas faire l'objet de décisions du Conseil sans qu'il en ait discuté en détail tous les tenants et aboutissants, même en oubliant pour l'occasion la procédure normale que le Conseil suit d'habitude.

48. Ce que les ministres des affaires étrangères et d'autres représentants de différents Etats de cette région nous ont dit dans leurs déclarations, c'est que le continent entier est si inquiet de l'état de choses actuel et si conscient du vent de nationalisme qui souffle présentement qu'il ne peut plus accepter le rôle que l'histoire lui imposa à la suite d'une

série d'événements regrettables. Le jour est bien lointain où le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis pouvait annoncer aux autorités britanniques : "Aujourd'hui, les Etats-Unis sont en fait souverains de ce continent, et leur volonté a force de loi dans tous les domaines qu'ils désirent évoquer." Il s'agit d'une lettre écrite aux Britanniques en 1895 par le secrétaire d'Etat Richard Olney.

49. Ce fier esprit d'indépendance et ce désir fervent du rétablissement plein et entier de la dignité nationale vont au-delà des questions immédiates. Le vœu ardent d'utiliser les ressources nationales de la région dans l'intérêt de ses propres peuples sans aucune influence, l'insistance en vue d'accéder à la pleine souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale, de même que le désir de coopérer les uns avec les autres pour établir des relations fructueuses et plus amicales constituent des aspects que l'on pourrait, faute de mots meilleurs, appeler "une renaissance continentale" dans laquelle se reflète l'esprit qui a présidé à ces réunions : l'esprit de Panama.

50. Nous, qui croyons au non-alignement et qui avons, tout au long des années après de violentes critiques frisant parfois l'insulte, lutté pour faire valoir nos opinions et atteindre nos idéaux, nous entrons maintenant dans une époque dans laquelle on accepte de plus en plus nos valeurs, qui en fait sont à la base de développements importants récents parmi plusieurs grands pays, et ce d'une façon qui aurait paru inconcevable il y a quelques années. La tournure nouvelle des événements dans le Nouveau Monde ne peut que nous satisfaire. Cela nous rapproche, et notre sympathie et notre appui vont croissants entre nous. Nous comprenons pleinement l'esprit nouveau qui s'élève de ce continent et nous appuyons entièrement l'exigence actuelle des pays d'Amérique latine de cultiver les valeurs qui sont non seulement compatibles avec les principes des pays non alignés mais également conformes aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Dans ce processus, nous avons été aidés par un grand nombre de résolutions, de déclarations et d'autres documents que nous avons adoptés au cours des années, avec plus ou moins de solennité. Je ne désire pas dresser la liste de tous ces documents car le représentant du Kenya l'a fort bien fait [1700ème séance] et je me contenterai de n'en mentionner que quelques-uns. Les premiers et les plus importants sont les résolutions suivantes de l'Assemblée générale : la résolution contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la résolution adoptée à la quinzième session relative au développement économique des pays économiquement peu développés, les résolutions relatives à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, les deux déclarations adoptées à la vingt-cinquième session et, enfin, la résolution spécifique sur le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. J'ai mentionné ces quelques documents importants pour vous indiquer notamment que notre évaluation des problèmes affectant ce continent doit être examinée dans le contexte des décisions et des déclarations importantes que nous avons déjà adoptées. Cette idée a été une fois de plus soulignée ce matin par le Secrétaire général.

51. Dans le domaine politique, tous les représentants des pays d'Amérique latine ont souligné la nécessité urgente d'accéder à la pleine souveraineté dans leurs territoires. A cause d'influences extérieures, cet exercice de la pleine souveraineté a été découragé, pour ne pas dire rendu impossible. Nous ne pensons pas que la simple adoption de résolutions par le Conseil suffira à éliminer ces influences. Nous constatons également cet état de choses ailleurs dans le monde, par exemple au Moyen-Orient, où les principes s'adaptent aux circonstances et ce avec un cynisme étonnant. On peut dire qu'une fertilisation croisée des idées entre différents pays et différents Etats pourrait être bénéfique pour les pays et pourrait contribuer à une civilisation plus riche et plus fructueuse. Mais aller de ce point à une position selon laquelle les pays ne peuvent librement défendre ce qu'ils considèrent comme étant les intérêts de leurs populations est en fait une déformation des faits et des principes. Nous avons entendu à plusieurs reprises les ministres des affaires étrangères déclarer qu'il leur était impossible de faire prévaloir leurs propres idées, qu'ils considéraient comme nécessaires sinon essentielles pour assurer le bien-être de leurs peuples, en raison de manipulations, de machinations et de pressions extérieures. Le deuxième aspect politique mentionné par de nombreux orateurs est l'ingérence, qui va parfois jusqu'à l'intervention militaire, qui provient de l'extérieur et qui a pour but d'empêcher différents systèmes politiques et différentes idéologies de réussir et de coexister. Le troisième aspect politique soulevé par les ministres des affaires étrangères et par d'autres est le problème du colonialisme, qui apparaît sous différentes formes dans certaines régions de ce continent. A cet égard, l'ONU a pris un certain nombre de décisions en vue d'éliminer le colonialisme de toutes les régions du monde, y compris d'Amérique latine. Mais la forme la plus brutale de colonialisme existe dans de vastes régions d'Afrique. Je crois que les ministres des affaires étrangères et les autres représentants s'en sont parfaitement rendu compte; ils ont bien fait toutefois d'attirer notre attention sur le problème du colonialisme dans cette région. Je parle du colonialisme traditionnel et non pas du colonialisme sous ses nouvelles formes, qui existe encore dans différentes parties de l'Amérique latine et qui doit être éliminé le plus rapidement possible.

52. Dans le domaine économique, les orateurs ont souligné que les pays se heurtent à plusieurs problèmes d'ordre général. Le premier et le plus important est la difficulté qu'ils rencontrent à exploiter leurs ressources naturelles à cause d'un nombre de prétendus accords privés et publics signés au cours des années dans des circonstances différentes alors que les gouvernements intéressés n'avaient pas le choix et se trouvaient souvent obligés de renoncer à leur patrimoine d'une façon qui maintenant nous semble intolérable. Ils désirent récupérer pleinement ce qu'ils ont été obligés d'abandonner, et c'est ce qu'on les empêche de faire de différentes façons. Etant donné cette expérience, nous croyons que dans toute délibération sur le plein emploi des ressources naturelles beaucoup de pays d'Amérique latine sont décidés à remédier aux dommages déjà causés et à se protéger en outre contre les dommages qui pourraient être causés à l'avenir. C'est pourquoi ils désirent

que soient étendues les limites de leurs mers territoriales. C'est également pourquoi ils désirent, d'une part, travailler en faveur d'un désarmement total pour assurer la paix et la sécurité internationales et, d'autre part, transférer les ressources de l'armement à la construction économique et au développement. Pour cette raison aussi, ils désirent la libéralisation des tarifs douaniers et du commerce, particulièrement lorsque le commerce porte sur un ou deux produits destinés à l'exportation, et la participation pleine aux arrangements monétaires internationaux, qui les affectent plus encore que beaucoup d'autres qui sont plus riches et techniquement plus avancés.

53. Dans le domaine militaire, les pays d'Amérique latine pensent de plus en plus que les bases étrangères et les alliances militaires ne leur assurent pas une plus grande sécurité mais au contraire causent une tension plus forte. Cela a constitué un point principal de la politique de ceux d'entre nous qui croient au non-alignement. Nous nous sommes opposés à l'existence de ces bases et de ces alliances non seulement pour des raisons de principe mais parce que nous sommes profondément convaincus qu'elles tendent à mener vers une collision, surtout à une époque où l'holocauste nucléaire est devenu une menace permanente. L'exportation d'armes vers des régions de conflit et la création de bases militaires sont tout à fait injustifiées si les pays du monde, et surtout les pays en développement, veulent s'engager à développer leurs propres ressources et à développer leurs propres pays dans un esprit de coopération avec leurs voisins et d'accords mutuels entre les nations riches et pauvres. Il en découle donc que les pays d'Amérique latine qui désirent éliminer ces bases et mettre fin à l'envoi d'armes dans les régions de conflit repoussent la théorie d'après laquelle tout pays peut décider de façon arbitraire et unilatérale si ses intérêts militaires sont défendus au mieux par l'établissement de bases étrangères et mettre alors ces décisions en œuvre sans tenir compte des désirs des pays qui sont ainsi amenés dans un champ de tension et de conflit toujours grandissant. Si les bases militaires sont contestées en tant que telles, elles sont encore plus contestées lorsqu'elles sont établies sans l'accord des gouvernements intéressés mais sur la base de la théorie offensive selon laquelle "la force fait le droit" parce que l'un est faible et l'autre fort.

54. Pour passer aux questions plus précises, nous croyons que le problème le plus urgent soumis au Conseil de sécurité à ces réunions est la question du canal de Panama. Lorsque nous entrons dans ce palais, nous lisons deux phrases inscrites sur de larges panneaux. La première déclare :

"Vous pouvez être assurés que dans nos négociations avec les Etats-Unis d'Amérique on nous trouvera toujours debout mais jamais à genoux ! Jamais !"

La seconde déclare :

"Que les ambassadeurs des républiques amies et les journalistes étrangers ici présents nous disent quel peuple du monde endure l'humiliation d'un drapeau étranger planté dans son propre cœur !"

55. Nous sommes certains que le Gouvernement panaméen saura, au cours des négociations futures, revendiquer

son plein droit à la souveraineté, car il n'est pas question qu'il négocie à genoux. Nous sommes également certains que la population éprouve du ressentiment devant les manifestations évidentes d'une souveraineté extra-territoriale à propos de laquelle la question déjà mentionnée a été posée. Nous croyons aussi que le problème a une portée beaucoup plus fondamentale qu'une simple question pouvant être réglée par le versement d'une petite somme d'argent prétendant compenser d'une manière ou d'une autre une atteinte à ce que les Panaméens considèrent, à juste titre, comme un droit inné.

56. La Convention de 1903, qui a été signée quelque deux semaines après l'indépendance du Panama, ne peut être considérée comme régulière selon les normes modernes, surtout si l'on tient compte des circonstances qui ont entouré sa signature. Il s'agit d'un instrument que l'une des parties considère comme un droit à refuser au Panama l'exercice effectif de sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire. C'est pourquoi nous sommes heureux que les Etats-Unis aient reconnu l'inégalité de cette convention et admis qu'une révision de leurs relations avec le Panama était des plus urgentes, et que ce qui était possible en 1903 n'était plus justifié dans les conditions d'aujourd'hui. Le Gouvernement panaméen nous a également déclaré au cours de conversations officieuses que les Etats-Unis avaient accepté d'abroger cette convention et de la remplacer par un traité plus moderne.

57. Nous sommes heureux de ces développements. Nous avons également appris que le concept de la perpétuité serait abandonné, que la juridiction américaine sur le Panama disparaîtrait et que tous les aspects de l'opération du canal seraient négociés de façon telle que, d'une part, la pleine souveraineté du Gouvernement panaméen serait respectée et que, d'autre part, le canal serait libre d'assurer le transit de tous les bateaux sans aucune discrimination. Nous croyons que ce doivent être là les caractéristiques essentielles d'un nouveau traité, caractéristiques qui semblent avoir l'accord des deux parties et qui figurent dans le projet de résolution dont nous sommes saisis [S/10931].

58. Les auteurs de ce texte ont ainsi fait preuve de la plus grande prudence et ont utilisé les termes les plus souples pour qu'au cours des négociations — dont nous espérons qu'elles seront reprises immédiatement et terminées rapidement — les parties, tout en respectant les principes qui ont déjà fait l'objet d'un accord, mettent les détails au point, cela non sur les directives du Conseil quant à la façon dont elles devraient procéder, mais dans le cadre de négociations entre parties égales. Nous espérons donc que ce projet, ou toute révision ultérieure de celui-ci, rencontrera l'appui de tous les membres du Conseil.

59. En conclusion de ce que j'ai déjà déclaré sur les autres problèmes qui nous ont été soumis, la délégation indienne croit que l'unique autre projet de résolution pouvant être examiné par le Conseil à ce stade est celui qui a trait à l'exploitation des ressources naturelles. Nous sommes généralement en faveur du projet présenté hier [1700ème séance] par le Ministre péruvien des relations extérieures

[S/10932/Rev.1]. Nous espérons qu'à la suite d'un nouvel examen et de consultations le Conseil sera en mesure d'adopter une décision unanime sur cette question importante.

60. En ce qui concerne les autres questions que les ministres des affaires étrangères et les autres représentants ont mentionnées, j'ai déjà exposé la position de l'Inde. Nous estimons qu'à ce stade ces questions ne devraient pas faire l'objet de résolutions formelles de la part du Conseil, mais qu'elles devraient être incluses dans une déclaration dans laquelle le Président pourrait les mentionner et indiquer brièvement et en termes généraux le consensus du Conseil à leur sujet. Si le Président pouvait mettre au point une déclaration de ce genre, l'attitude d'ensemble de la communauté internationale devant ces problèmes et la voie que nous devons prendre pour essayer de les résoudre seraient exposées. Etant donné que certains des problèmes mentionnés sont d'un caractère strictement bilatéral, nous espérons que les négociations entre les parties intéressées aboutiront à des solutions rapides dans le cadre général de la Charte et des diverses résolutions que nous avons déjà adoptées.

61. Après avoir pris toutes les mesures que je viens de mentionner, le Conseil aura terminé la présente série de réunions à Panama. Mais les ramifications de nos délibérations de ces derniers jours seront vastes et profondes. Les membres du Conseil s'en retourneront plus riches de compréhension, plus déterminés que jamais à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales dans la région. Le peuple panaméen et les autres peuples d'Amérique latine pourront aussi en tirer une certaine satisfaction car, même si le Conseil ne peut pas résoudre tous leurs problèmes, il est néanmoins conscient de leurs difficultés et de leurs aspirations, et ces peuples pourront toujours compter sur sa sympathie dans leurs épreuves et tribulations futures. Cette assurance pourrait les stimuler et raffermir leur espoir que, grâce à des efforts poussés de part et d'autre, des solutions pacifiques pourront être trouvées en temps utile à tous les différends. La route sera peut-être longue et ardue, mais le voyage prendra fin sinon sans sacrifices, du moins sans conflit armé. Tel est tout au moins l'espoir que nous devons formuler, en espérant pour le reste que tous les Membres de l'ONU seront fidèles à tous les principes de la Charte.

62. Nous, membres de la délégation indienne, nous en retournerons avec une certaine satisfaction. Par sa position géographique, l'Inde est éloignée des pays d'Amérique latine et des Antilles. Mais nous partageons avec eux des expériences passées et des espoirs futurs. Aujourd'hui, nos peuples s'engagent, chacun de leur côté, à accomplir la même tâche : vivre une vie mieux remplie et renforcer l'unité malgré les disparités sociales et économiques et les différences de caractère ethnique et autres. A l'extérieur, ils recherchent les mêmes objectifs : faire régner la paix, la tolérance et la justice. Ils ont un but commun : l'indépendance, l'autodétermination et la coopération avec les autres peuples sur une base d'égalité. Il y a quelques mois, le Premier Ministre de l'Inde a déclaré :

"Chaque pays a son propre patrimoine et sa personnalité distincte qu'il désire naturellement développer à sa guise. Mais nous devons également tenir compte de notre communauté d'intérêts et prendre des mesures positives pour travailler ensemble et avec les autres pays afin d'apporter une plus riche contribution à l'évolution d'un monde où la vie serait plus aisée pour nous tous et où régnerait un ordre social plus conforme aux aspirations de l'homme moderne."

63. Si notre présence et nos discussions dans ce pays pendant une semaine ont rendu notre tâche un peu plus facile dans notre marche commune vers un avenir meilleur, alors tous les efforts que le peuple amical du Panama a consacrés à nous recevoir n'auront pas été vains. Je suis certain que ceux d'entre nous qui appartiennent au monde des démunis considéreront que la poursuite d'un tel idéal vaut la peine que l'on vive pour lui, voire que l'on meure pour lui, et je suis également certain que nos frères plus fortunés ne nous abandonneront pas.

64. M. de GUIRINGAUD (France) : Monsieur le Président, mes premiers mots vous sont tout naturellement destinés et vous exprimeront la gratitude de ma délégation pour l'accueil magnifique que votre gouvernement a réservé au Conseil de sécurité. En venant à Panama, nous savions que nous y trouverions une hospitalité exceptionnelle, digne de la meilleure tradition hispanique; ce que nous avons rencontré a dépassé encore notre attente. Outre les multiples attentions qui nous sont prodiguées, nous sommes tout spécialement sensibles à l'atmosphère de courtoisie, mais aussi de cordialité, de sympathie et de franchise qui nous entoure. Nous quitterons votre pays avec le regret de n'avoir pu mieux le connaître encore. En vous assurant de ma reconnaissance pour la part personnelle que vous avez prise à l'organisation de notre séjour ici, je vous prie de vouloir bien transmettre l'expression de la gratitude de la délégation française au Président de la République, M. Lakas, au chef du gouvernement, le général Torrijos, et à M. Juan Antonio Tack, votre ministre des relations extérieures.

65. Chez les hommes qui dirigent aujourd'hui votre pays, nous trouvons un symbole de l'Amérique latine tout entière, c'est-à-dire la jeunesse et son dynamisme créateur, un sens aigu de leurs responsabilités au regard de l'avenir, sans doute aussi la volonté d'aborder les problèmes dans des perspectives nouvelles et plus audacieuses que celles dessinées par les générations passées; mais ils n'ont pas pour autant oublié la tradition humaniste et juridique qui fait qu'au-delà du quotidien, de l'épisode, de la circonstance leur recherche s'oriente vers le principe, vers le témoignage ayant valeur exemplaire, vers l'universel.

66. Permettez-moi de déclarer que, dans une telle atmosphère, le représentant de la France ne se sent nullement dépaycé, qu'il écoute avec sympathie les réflexions des représentants des Etats latino-américains que nous avons entendus ces derniers jours et qu'il comprend sans effort leurs préoccupations. La raison en est simple : nous sommes, les uns et les autres, porteurs d'un même héritage

latin, au sein duquel nos relations se sont établies dès l'origine dans une concordance de pensée et de sentiments, fondée sur un dialogue d'égal à égal, comme il sied entre les membres d'une même communauté, sensibles à l'enrichissement que chacun peut recueillir de l'expérience des autres, mais soucieux aussi de respecter leurs identités respectives. C'est donc sans peine que, de vous à nous, s'est développé un courant de sympathie et de coopération, nourri aux sources d'une culture commune et alimenté par des siècles d'échanges entre les hommes de nos deux continents.

67. De ces relations, de ces échanges, les illustrations sont si nombreuses que je me bornerai à évoquer l'influence exercée par la pensée politique française et l'exemple de notre grande révolution au moment où se formait le destin de vos nations, ainsi que la sympathie dont ont toujours bénéficié dans mon pays vos mouvements de libération.

68. Puisque je mentionne cette période de votre histoire, je suis tout naturellement conduit à évoquer le souvenir du grand libérateur, Simón Bolívar, et, par la transition que m'offre le congrès célèbre, tenu ici même, à Panama, en 1826, à dire un mot du rôle joué dans la conception du canal par deux illustres français. Lucien Bonaparte Wyse eut, le premier, au dix-neuvième siècle, l'idée de percer l'isthme et Ferdinand de Lesseps, le créateur du canal de Suez, malgré un âge déjà avancé, n'hésita pas à engager sa fortune et son immense prestige dans cette colossale entreprise. Malheureusement, les conditions techniques, financières, mais aussi médicales, n'étaient pas encore réunies en ce dernier quart du dix-neuvième siècle pour mener à bien une tâche beaucoup plus difficile que celle qui avait été accomplie à Suez. Après que plus de 20 000 travailleurs, dont plusieurs milliers de citoyens français, eurent succombé aux rigueurs du climat et notamment à la fièvre jaune et que des centaines de millions — qui, m'assure-t-on, vaudraient aujourd'hui 1 milliard de dollars —, donnés dans l'enthousiasme par les épargnants français, eurent été engloutis, il fallut suspendre les travaux. Quelque vingt années plus tard, les Etats-Unis prirent le relais et, bénéficiant des progrès de la médecine et de la technique, achevèrent l'entreprise sur un tracé voisin de celui qu'avaient retenu les ingénieurs de Ferdinand de Lesseps.

69. Je sais que le peuple panaméen n'a pas oublié la contribution de mes compatriotes à cette grande œuvre qui confère à votre pays une importance particulière et un rôle tout spécial dans les relations internationales. Je ne peux dissimuler à ce propos l'émotion véritable que j'ai ressentie en découvrant le noble monument que vous avez élevé face à l'océan, presque à l'entrée du canal, à la mémoire de tous ceux qui ont eu une part décisive dans la réalisation de cette voie d'eau interocéanique, et parmi lesquels vous avez fait une place de choix à ses initiateurs français.

70. Alors que j'évoque certains aspects des relations qu'à divers moments de l'histoire la communauté latino-américaine a entretenues avec la France, je ne peux manquer de rappeler le voyage que le général de Gaulle a

accompli en 1964 dans plusieurs pays de ce continent, voyage par lequel il a voulu témoigner de l'intérêt que la France porte aux efforts que les Etats d'Amérique latine, chacun selon son génie propre, sa tradition et ses aspirations, ont entrepris pour mener à bien le développement de leur économie, améliorer le bien-être de leurs peuples et affirmer leur personnalité. Cette diversité des expériences, dont vos pays donnent aujourd'hui l'exemple, constitue sans aucun doute le signe le plus réel de leur vitalité et des immenses possibilités qui s'ouvrent devant eux. Le général de Gaulle n'a-t-il pas, à l'occasion de ce voyage historique, affirmé que l'Amérique latine était le continent du vingt et unième siècle ?

71. Vous avez également, en dehors de la communauté latine, multiplié les échanges avec d'autres pays de cet hémisphère, et, récemment encore, votre groupe s'est enrichi de l'apport de nouveaux membres appartenant à la zone des Antilles, qui ont un patrimoine culturel différent dont l'association avec le vôtre ne peut que s'exercer au commun bénéfice de tous. Nous nous réjouissons d'entretenir aussi avec ces nouveaux membres de votre communauté des rapports d'amitié particuliers.

72. Outre ces liens historiques et culturels, nous avons, à l'égard des préoccupations de l'Amérique latine, une autre raison de sympathie. Elle réside dans les principes mêmes qui guident la politique extérieure de la France et qui sont également les vôtres : le souci de l'indépendance nationale et la volonté de coopération.

73. La présence du Conseil à Panama, monsieur le Président, sur l'invitation de votre gouvernement, que nous avons, comme vous le savez, accueillie avec faveur, s'inscrit dans cette tradition latino-américaine de coopération, d'entente, de recherche de solutions pacifiques à des situations qui pourraient, le cas échéant, dégénérer en crises ouvertes. Il s'agit en somme de "diplomatie préventive", comme l'ont justement relevé plusieurs des orateurs qui m'ont précédé, une diplomatie qui cherche à remédier à des situations liées à une mise en œuvre inadéquate ou insuffisante des principes fondamentaux d'indépendance nationale et de coopération.

74. Représentants de nations déjà anciennes, et par conséquent tributaires de leur histoire, de pays souvent bien pourvus de ressources humaines et matérielles, vous entendez procéder à un ajustement de vos relations extérieures afin de protéger plus strictement votre souveraineté et de mieux mettre en valeur vos richesses. En même temps, héritiers d'une tradition bien établie de coopération au niveau régional, comme à celui de la communauté internationale tout entière, vous vous interrogez sur les modalités de cette coopération qui consacre trop souvent l'inégalité des forces en présence. Ce que vous voulez, c'est préserver et consolider la sécurité et l'harmonie dans votre continent au bénéfice du développement de ses peuples, sur une base d'égalité et de respect mutuel.

75. Au premier plan des préoccupations exprimées devant le Conseil figure la question du canal. Il s'agit, bien

entendu, comme de nombreux orateurs l'ont souligné, d'un problème qui concerne avant tout la République du Panama et les Etats-Unis — puisqu'il s'agit de négocier l'instrument qui se substituera à l'accord actuel, conclu par ces deux pays il y a maintenant soixante-dix ans. Nous espérons que les deux parties parviendront rapidement à se mettre d'accord sur les termes d'un nouveau traité puisque, déjà, selon les indications qu'elles-mêmes nous ont données, leurs intentions concordent sur les objectifs principaux qui doivent être assignés aux négociateurs. Nous ne pensons pas cependant qu'il appartienne au Conseil d'entrer dans le détail des dispositions d'un accord qui est en cours de négociation, ni de dicter aux parties en présence le contenu de l'arrangement qu'elles recherchent. Nous n'en souhaitons pas moins que les deux parties poursuivent et mènent à bien une tâche qu'elles se sont fixée dès 1964, dans le respect des principes de souveraineté et de coopération qui doivent guider leurs relations, de telle sorte que soit préservée l'utilisation d'une voie d'eau qui intéresse la communauté internationale tout entière. Nous sommes convaincus de leur volonté d'y parvenir.

76. Quant aux autres situations sur lesquelles l'attention du Conseil a été appelée, elles me paraissent toutes se rattacher à une prise de conscience de l'écart qui, trop souvent, sépare les principes de leur application. La communauté latino-américaine ressent d'autant plus vivement cette discordance qu'elle a contribué de façon remarquable à l'élaboration d'un certain nombre des grands principes qui figurent dans la Charte des Nations Unies, tels que ceux de l'égalité juridique des Etats, de la non-intervention, du règlement pacifique des différends, de l'autodétermination des populations. La tradition de l'Amérique latine n'est d'ailleurs pas seulement juridique; elle est aussi humaniste, ce qui explique le rôle que vos pays ont joué dans l'établissement de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

77. Je n'ai pas besoin, je crois, de souligner combien nous sommes, autant que tout autre membre du Conseil de sécurité et notamment ses membres latino-américains, attachés à ces grands principes sur lesquels la Charte est fondée et soucieux de les voir respectés et traduits dans les faits. Nous nous interrogeons cependant sur le rôle que le Conseil peut avoir lorsqu'il s'agit non pas de situations particulières auxquelles ces principes devraient être appliqués, mais plutôt de leur formulation et de leur énoncé, voire de leur appel. Ce rôle n'est-il pas déjà celui de l'Assemblée générale, organe où siègent tous les Membres de l'Organisation, ou encore celui du Conseil économique et social pour des questions qui relèvent plus particulièrement de sa compétence, comme celle de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles qui a été évoquée par de nombreux orateurs? En entreprenant une tâche qui n'est pas spécifiquement la sienne, le Conseil de sécurité ne risque-t-il pas à l'avenir d'empiéter sur les prérogatives de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'Organisation et d'être absorbé par des discussions d'ordre trop général qui ne le laisseraient plus à même de faire face aux missions qui lui ont été expressément confiées par l'Article 24 de la Charte et pour lesquelles il est appelé effectivement à se réunir très souvent? D'autre part, une certaine confusion

ne serait-elle pas engendrée si l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité étaient conduits, sur des sujets identiques, à adopter des dispositions qui ne seraient pas rigoureusement semblables?

78. Ces questions méritent d'être posées avant que le Conseil de sécurité soit saisi, comme certains paraissent l'envisager, de textes d'allure générale énonçant des principes de caractère universel et portant sur des sujets qui sont, pour certains d'entre eux, débattus actuellement dans une autre enceinte. Nous ne pourrions pas, je crois, apporter notre voix à de tels textes.

79. Il n'en demeure pas moins que cette réunion du Conseil à Panama nous aura permis de recueillir, de la part des représentants de l'Amérique latine, une information fort utile sur leurs préoccupations, dont les travaux futurs de l'Organisation des Nations Unies auront à tenir compte. Au bénéfice qui en résulte pour chacun des membres du Conseil doit répondre, pour la communauté latino-américaine, l'assurance qu'elle a été entendue et que les enseignements tirés de cette réunion ne demeureront pas sans effet sur l'attitude que nous adopterons à l'avenir lors de l'examen des questions sur lesquelles elle a appelé notre attention.

80. Pour ma part, je retiens avant tout le souci des Etats du continent latino-américain d'affirmer leur identité et d'obtenir le respect de leur souveraineté et de leur indépendance. Qu'ils soient assurés de la contribution positive que la France est prête à apporter au maintien de la paix et de la sécurité, qui doivent être fondées sur des relations d'égalité et de respect mutuel entre les Etats, pour le bénéfice de chacun d'entre eux et pour celui de la communauté internationale tout entière.

81. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Zaïre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

82. **M. IPOTO EYEBU BAKAND'ASI (Zaïre)** : Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le Conseil et vous-même de me donner l'occasion de faire la présente déclaration au nom de la délégation zaïroise. Je voudrais, à travers vous, remercier le Gouvernement et le peuple panaméens de l'accueil combien chaleureux qu'ils ont réservé à ma délégation et également de l'hospitalité toute particulière que ma délégation apprécie à sa juste valeur.

83. Cela dit, un historien célèbre a pu écrire que les frontières n'étaient que des cicatrices de l'histoire. Il avait parfaitement raison car, en fait, les frontières sont davantage faites pour unir que pour séparer les nations qu'elles distinguent. Cette constatation conserve toute sa valeur en ce qui concerne les vastes étendues maritimes, quelle qu'en soit la dénomination particulière de mers ou d'océans, lesquels, en réalité, n'ont jamais constitué de frontières naturelles ou artificielles mais des traits d'union favorables aux échanges, au commerce et aux communications. Or nous nous trouvons réunis ici dans un de ces hauts lieux où

le génie humain et l'industrie humaine ont merveilleusement complété l'œuvre grandiose de la nature. Là où celle-ci avait laissé subsister un bras surnuméraire, une langue de terre que les géographes appellent, dans leur jargon, un isthme, l'homme a creusé un canal faisant office de voie d'eau d'intérêt international, mettant ainsi en communication deux océans qui constituent les deux pôles de la navigation et de l'économie mondiales.

84. Le canal interocéanique de Panama, à l'instar de Suez, est un témoin exemplaire et un symbole magnifique de la volonté de coopération internationale et une illustration historique du principe de l'interdépendance et de la complémentarité car, ne l'oublions pas, malgré les vicissitudes historiques bien connues, l'œuvre commencée par Ferdinand de Lesseps, interrompue, abandonnée sur cession, puis reprise par les Etats-Unis d'Amérique – et donc après avoir changé de mains – revêt en l'occurrence une signification exemplaire.

85. A la suite de l'invitation du Gouvernement panaméen, le Conseil se réunit à Panama pour examiner les mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte. Cette réunion est, en quelque sorte, un hommage posthume rendu à ce grand libérateur des peuples qui, dans son rêve d'unité et de création d'une Grande-Colombie, avait tenu en cette même ville, dès 1826, le fameux Congrès de Panama, lequel portait en germe la future Organisation des Etats américains : je veux saluer l'immortelle figure du grand Bolívar, d'illustre mémoire.

86. L'histoire des droits individuels aux dix-neuvième siècle nous a enseigné que l'émancipation politique des hommes n'atteignait son plein épanouissement que lorsqu'elle était complétée par l'instauration d'une démocratie économique qui permettait à l'individu de jouer pleinement et en toute indépendance son rôle de citoyen. De nos jours, les pays en développement considèrent à juste titre qu'ils ne découvriront la pleine jouissance de leur indépendance politique que lorsque celle-ci sera couronnée par le plein exercice des droits économiques souverains. D'ailleurs, l'un des buts fixés dans la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales est de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

87. Je dirai, avec les auteurs de la Charte, que le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne consiste pas exclusivement à régler des différends ni à s'occuper de menaces à la paix ou de cas d'agression effective. Il faut aussi créer des conditions, autres que des conditions purement politiques, favorables à l'existence de la paix. Dans le but ainsi exprimé, la Charte reconnaît qu'une organisation instituée avant tout pour faire régner la paix et la sécurité doit aussi se consacrer activement à l'amé-

lioration des conditions économiques et sociales des peuples et à l'élargissement du domaine de la liberté humaine. Les Etats en voie de développement se rendent de plus en plus compte que l'indépendance politique et l'indépendance économique forment un couple dialectique : celle-là conditionne celle-ci, et celle-ci confirme et accomplit celle-là. Ils ont compris que l'indépendance économique était la base matérielle de l'indépendance politique. Le Zaïre, pour sa part, en a fait une des options fondamentales que le Manifeste de son parti national traduit en ces termes :

"L'indépendance économique est le but essentiel vers lequel tous les efforts de la nation doivent être orientés. En effet, la conquête de cette indépendance est le seul moyen de parvenir à une amélioration réelle du niveau de vie des populations. Ainsi, le Mouvement populaire de la révolution s'engage résolument dans une lutte sans merci pour que notre pays ne soit plus une colonie économique de la haute finance internationale."

88. C'est donc à juste titre que le débat au sein du Conseil a révélé l'intérêt que les pays latino-américains accordent au problème de la souveraineté sur les ressources naturelles, lequel est lié à l'indépendance économique qu'ils recherchent. Comme l'ont souligné la plupart des orateurs qui m'ont précédé dans ce débat, le problème de la souveraineté sur les ressources naturelles a déjà fait l'objet de plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, telle la résolution 1803 (XVII) du 14 décembre 1962, qui stipule en son paragraphe 7 :

"La violation des droits souverains des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles va à l'encontre de l'esprit et des principes de la Charte des Nations Unies et gêne le développement de la coopération internationale et le maintien de la paix."

89. La délégation zaïroise a rappelé ce paragraphe pour suggérer au Conseil de lancer un appel à tous les Etats Membres afin qu'ils facilitent aux pays en développement l'exercice de la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles. Il serait peut-être bon également que le Conseil recommande que soit élaborée une convention internationale relative au respect de la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles, laquelle serait ouverte à la signature de tous les Etats Membres.

90. Bien que l'une de ces deux propositions n'exclue pas automatiquement l'autre, la délégation zaïroise s'en remet au Conseil, qui en décidera selon la formule qui lui paraîtra la meilleure.

91. Il est des questions qui revêtent un caractère de persistance et d'amertume telles qu'elles empoisonnent les relations internationales et qu'elles créent un climat politique qui peut tenter un Etat pacifique de recourir à la force parce que la situation devient insoutenable ou qui peut amener des Etats de bonne foi à se trouver entraînés dans une suite d'événements de nature à provoquer l'usage de la force sans qu'aucune des deux parties ne l'ait désiré à l'origine.

92. Que la question du canal de Panama et de la Zone échappe à ce malheur ! La délégation zairoise souhaite vivement qu'au lieu de maintenir une paix apparente le Panama et les Etats-Unis négocient la question du canal et de la Zone en vue d'une solution juste, pacifique et durable.

93. En terminant, je voudrais saluer au nom de ma délégation les peuples latino-américains et leurs gouvernements et les assurer qu'ils peuvent compter, dans la lutte qui nous est commune à tous, sur le soutien et la solidarité fraternelle de la République du Zaïre.

94. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous féliciter, monsieur le Président, ainsi que votre gouvernement, au cours de cette réunion du Conseil à Panama, et de vous remercier de la façon admirable dont vous avez organisé cette réunion et de l'attention et de la générosité dont vous avez fait preuve en répondant à tous nos besoins, tant en ce qui concerne le travail que les loisirs. Comme tous ceux qui ont pris la parole avant moi, je voudrais dire combien ma délégation vous est reconnaissante de tout ce que vous avez fait pour nous. Je désire aussi vous féliciter personnellement de cet exploit unique qui consiste à présider au cours du même mois les délibérations du Conseil à New York d'abord puis ici dans votre propre pays.

95. Avant d'aller plus loin, je voudrais me joindre aux collègues qui ont rendu hommage à M. Chacko et ont déploré sa disparition. Il était un modèle de fonctionnaire international; c'était un homme de la plus haute intégrité, travailleur et charmant. L'Organisation des Nations Unies a beaucoup perdu avec sa disparition, et nous adressons nos très sincères condoléances à sa veuve, à sa famille, au Secrétaire général et à ses anciens collègues.

96. Le Conseil de sécurité a décidé de tenir une réunion spéciale à Panama sur la base d'un ordre du jour prévoyant l'"examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte". Après avoir écouté les déclarations de ministres des affaires étrangères et d'autres représentants d'Amérique latine, j'ai nettement l'impression que la paix et la sécurité dans ce continent d'Amérique latine sont en bonnes mains. Il est clair que ces pays sont guidés par les principes du respect international et de la coopération internationale qui sont inscrits dans la Charte. Et je dis cela sans oublier pour autant les nombreux problèmes que, même avec la plus grande bonne volonté réciproque, tous les Etats rencontrent dans leurs relations les uns avec les autres.

97. C'est, en fait, la tradition et la pratique de relations stables entre nations qui ont permis aux Etats latino-américains de faire une contribution remarquable aux travaux de l'ONU. Il est juste qu'à cette réunion nous parlions, comme d'autres orateurs l'ont fait, de la première occasion où une conférence internationale s'est tenue sur ce sol. Il s'agit, bien entendu, du Congrès que Simón Bolívar, le Libérateur, a réuni ici au Panama en 1826 pour favoriser la réconciliation entre les peuples du continent et pour

poser les fondations d'une plus grande compréhension internationale. La Grande-Bretagne avait envoyé un observateur pour assister à cette réunion, et je suis particulièrement heureux, quelque cent cinquante ans plus tard, de suivre les traces de feu mon collègue. Bolívar était prophète dans son internationalisme, comme de bien d'autres façons, et le Congrès qu'il organisa a été l'inspiration directe du mouvement qui aboutit à la création, à la fin du siècle dernier, de l'Union panaméricaine et, plus tard, de l'Organisation des Etats américains. Cette organisation et les autres créées depuis pour développer tous les aspects de la coopération dans l'hémisphère sont des modèles que nous admirons tous.

98. Il était donc naturel que les Etats latino-américains aient, dès le début, fait preuve d'un intérêt très grand et joué un rôle très actif à l'Organisation des Nations Unies. On semble parfois oublier qu'ils étaient 20 sur les 51 Membres fondateurs. Et ils ont prouvé cet intérêt par le grand nombre de fonctionnaires internationaux qu'ils ont fournis à l'ONU. Dès le début, les Etats latino-américains désiraient que toute latitude soit accordée aux organismes régionaux en vertu de la Charte, et ce sont eux qui, dans une large mesure, ont veillé à ce que cela soit reconnu dans les dispositions du Chapitre VIII, et particulièrement de l'Article 52. Une grande partie de la Charte et les institutions ultérieures du système des Nations Unies reflètent la jurisprudence latino-américaine dans le domaine général du droit public international. Les Membres latino-américains ont joué le rôle de tête de file dans les travaux de l'Organisation en matière de droits de l'homme, y compris ceux concernant l'harmonie entre les races et les droits des femmes. Près d'un quart des Etats qui ont ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, presque un tiers des Etats qui ont ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et plus de la moitié des Etats qui ont ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques sont latino-américains.

99. Les gouvernements latino-américains ont également joué un rôle remarquable dans les travaux économiques de l'ONU. La Commission économique pour l'Amérique latine, réunie actuellement en Equateur, a été rapidement reconnue comme ayant un rôle primordial dans ce domaine. Et il est juste de dire que les Etats latino-américains ont été la force motrice de la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'Amérique latine compte quelques-uns des plus éminents économistes des années récentes, qui ont apporté une importante contribution aux travaux de l'ONU.

100. La communauté internationale doit aussi beaucoup aux initiatives latino-américaines dans tout le domaine du désarmement, notamment celles qui tendent à écarter la menace d'un désastre nucléaire. Nous pensons ici, tout d'abord, à l'exemple du Mexique et au Traité de Tlatelolco. Nous voyons tous dans ce traité une réalisation de pionnier. Dans le cas du Royaume-Uni, mon gouvernement a traduit cette admission concrètement en ratifiant les deux protocoles additionnels.

101. Les liens directs qui unissent mon pays et les nations d'Amérique latine remontent aux premières années de l'indépendance de ces pays. La Grande-Bretagne a été étroitement associée à la lutte des peuples latino-américains pour parvenir à l'état de nation. En fait, les hommes d'Etat britanniques de l'époque attendaient des pays naissants du sous-continent qu'ils établissent un nouveau type de libéralisme et de démocratie, un exemple nouveau pour les nations de l'Ancien Monde, où ces idéaux semblaient alors subir une éclipse. Ces liens ont été renforcés par la coopération de la Grande-Bretagne et de l'Amérique latine pour le développement de cette région. Pendant longtemps, c'est vers la Grande-Bretagne que se sont tournés les pays d'Amérique latine pour trouver les ressources et les connaissances nécessaires au développement de leurs économies, de leurs industries et de leurs communications. La preuve vivante de cette coopération, ce sont les milliers de mes compatriotes qui se sont installés à demeure dans le Nouveau Monde et dont les descendants ont apporté une contribution remarquable à leurs pays d'adoption.

102. Nous avons assisté depuis lors à une transformation complète et dans les pays latino-américains eux-mêmes et dans nos relations avec eux. Les principaux pays de la région sont maintenant eux-mêmes des unités économiques d'importance qui ont leur propre base industrielle et exportent non seulement leurs produits traditionnels mais également toute une gamme de produits finis. Dans le grand débat qui tourne autour de l'ensemble de la question de la politique internationale en matière de développement, le rôle des nations latino-américaines a pris une importance clef. Il était tout à fait approprié que la troisième session de la CNUCED se réunisse à Santiago, et mon gouvernement attend beaucoup de la poursuite des échanges avec les pays latino-américains au sein de la CNUCED et dans d'autres organes économiques internationaux.

103. Le Gouvernement du Royaume-Uni est parfaitement conscient de la grande marge qui reste encore pour l'élargissement et le renforcement de nos relations bilatérales. L'amitié traditionnelle ne suffit pas; elle doit être entretenue avec soin et en reconnaissant que la base appropriée de bonnes relations réside dans la compréhension des forces nouvelles en Amérique latine et des aspirations des gouvernements et des peuples de ces pays. C'est pour cette raison qu'au cours des dernières années nous avons pris des mesures pour que, dans mon pays, l'Amérique latine soit mieux connue, par exemple en créant des centres d'études latino-américaines dans un certain nombre d'universités, y compris mon ancien collège d'Oxford, et en organisant des activités analogues réciproques en Amérique latine. En mai dernier, mon gouvernement a organisé à Londres une importante conférence sur la Grande-Bretagne et l'Amérique latine, manifestation à laquelle ont assisté d'éminentes personnalités des milieux gouvernementaux et du monde des affaires d'Amérique latine. En inaugurant cette conférence, le Premier Ministre britannique, M. Heath, a souligné que le Gouvernement du Royaume-Uni avait pour politique d'appuyer très fermement les principes de coopération et de commerce avec les Etats latino-américains. Je suis heureux de dire que les

ministres d'Amérique latine se rendent fréquemment à Londres, et nous attendons avec un plaisir tout particulier et beaucoup d'espoir la visite officielle que doit faire en Grande-Bretagne, plus tard ce mois-ci, le Président du Mexique.

104. J'ai parlé quelque peu longuement de ces exemples de relations économiques, commerciales et culturelles car c'est dans ce contexte que mon pays a été traditionnellement lié au continent latino-américain. Cela ne veut pas dire que nous pensons que c'est là l'angle sous lequel le Conseil devrait s'occuper de l'Amérique latine. Nous admettons fort bien que les questions économiques peuvent avoir des incidences politiques importantes, mais nombre des questions soulevées au cours de cette réunion — telle celle de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles — dépendent à juste titre d'autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et, en fait, font déjà l'objet d'un examen actif au Conseil économique et social. J'estime donc nécessaire de faire une mise en garde à propos du rôle et de la compétence du Conseil de sécurité. Bien que celui-ci soit un organe dont le prestige et l'autorité sont très grands, cela ne veut pas dire qu'il soit la tribune appropriée où débattre de questions qui relèvent d'autres organes de l'Organisation, et encore moins l'endroit voulu pour adopter des résolutions sur ces questions. N'oublions pas non plus que le rôle du Conseil n'est pas de se prononcer sur des questions de principe ou d'application générale — cela est fait de façon plus appropriée par l'Assemblée générale —, mais plutôt de s'occuper de problèmes précis portés à son attention compte tenu des buts et principes de la Charte et conformément aux dispositions de celle-ci.

105. A mesure que s'est déroulé le débat, un certain nombre de questions prêtant à controverse ont, inévitablement, été spécialement mentionnées. Dans la mesure où elles reflètent les préoccupations particulières de pays individuels, elles doivent être écoutées avec une attention favorable. D'autre part, nombreuses sont celles qui sont essentiellement des questions bilatérales, pour lesquelles le processus de diplomatie directe se poursuit et à propos desquelles aucune des parties n'a déposé plainte auprès du Conseil.

106. On a fait de nombreuses références à la position de la Zone du canal par rapport au maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Je crois que tous les orateurs qui m'ont précédé ont été unanimes quant à l'importance du canal pour la communauté internationale, notamment du point de vue économique. Ce serait grave, en effet, si les divergences à propos du canal aboutissaient à une situation dans laquelle son rôle en tant que lien entre nations serait mis en danger et s'il se transformait en un centre d'instabilité. Nous éprouvons néanmoins quelque satisfaction à constater qu'aucune des parties n'a suggéré que tel était le cas. Quant à la nature du problème, je partage le doute émis par notre collègue de l'Australie [1699^{ème} séance] à propos de l'opportunité de l'intervention de tierces parties dans une question de ce genre dont nous ne connaissons pas tous les faits. Mais je partage également son sentiment que,

comme il l'a dit, l'accord actuel régissant le fonctionnement du canal est, sous certains rapports, anachronique et a besoin d'être révisé d'urgence. En fait, ce point de vue semble être accepté par les deux parties. Et l'une et l'autre ont dit qu'elles attachaient la plus grande importance à ces négociations. Bon nombre de représentants en ont parlé et ont exprimé l'espoir qu'une solution interviendrait le plus tôt possible. La Grande-Bretagne, grand pays maritime, tient à ce que le règlement du canal repose sur un accord accepté entre les parties principalement intéressées, et nous partageons l'espoir que ces négociations aboutiront à une conclusion satisfaisante.

107. Il est une autre question qui a tenu une place importante dans les déclarations faites au cours de ce débat : le legs du colonialisme. Mais la plupart des orateurs semblaient être d'accord pour dire que ce n'est pas là l'un des problèmes majeurs auxquels doit faire face l'Amérique latine et que les questions coloniales non encore résolues ne requièrent pas l'attention du Conseil de sécurité. Ainsi, bien que les questions des îles Falkland et de Belize aient été mentionnées, j'ai été heureux d'entendre le représentant de l'Argentine et celui du Guatemala dire qu'à leur avis la meilleure façon de les aborder était d'avoir recours aux discussions bilatérales. Mon gouvernement appuie et partage cette opinion. La politique de mon gouvernement a toujours été fondée sur les intérêts des habitants et sur le principe de l'autodétermination. Il me suffira à ce propos de parler des Bahamas, qui vont accéder à l'indépendance cette année, et de l'Etat associé de la Grenade qui, à partir du moment où il a exprimé son désir de parvenir à la pleine indépendance, n'a trouvé aucun obstacle sur son chemin. Voilà le principe de notre politique.

108. J'ai concentré mes remarques sur les résultats obtenus par les pays de la région latino-américaine et sur leur contribution à l'ONU. Nous voyons que, dans tous les types d'activité, la voix de l'Amérique latine a été celle de la modération, du compromis et du respect de la légalité. Région de stabilité relative, l'Amérique latine a été un élément de stabilité dans la politique internationale. Comprenant certains des plus développés parmi les pays en développement, un tel continent constitue un pont entre le monde développé et le tiers monde. La réunion du Conseil à Panama aura valu la peine si elle concentre notre attention sur les attributs de l'Amérique latine qui ont permis à cette dernière de jouer un rôle constructif et modérateur dans les relations internationales et si notre présence à Panama encourage les pays de ce continent à continuer à apporter leur propre contribution spéciale à la paix et au progrès dans le monde.

109. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je me joins aux orateurs qui ont pris la parole avant moi pour remercier le Président, le Gouvernement et le peuple panaméens pour la façon admirable dont ils ont organisé la réunion du Conseil hors siège et pour l'hospitalité généreuse que nous avons reçue ici. Ce fut certes une expérience très tonifiante que de voir la volonté et le dévouement du peuple panaméen, qui se trouve dans une activité économique constante dont la preuve la plus

évidente est le rythme de construction que nous voyons partout autour de nous.

110. Je me permets également d'exprimer les condoléances de ma délégation à l'occasion de la mort de M. Chacko. Bien que je ne l'ai pas connu personnellement, les membres de la mission américaine sont unanimes à penser qu'il était un modèle de fonctionnaire international, efficace et sans préjugés. Nous le regretterons beaucoup.

111. "Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte", telle est la question à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil à Panama.

112. Depuis plus d'un siècle, les nations d'Amérique latine ont prouvé qu'elles donnaient un exemple sans parallèle dans la réalisation et le maintien de la paix et de la sécurité internationales sur ce continent. Non seulement elles ont évité tout grand conflit international dans l'hémisphère, mais elles ont également créé un cadre viable pour la solution pacifique de leurs différends. Les hommes d'Etat d'Amérique latine ont établi de façon éloquente les principes de la consultation internationale et de la conciliation découlant de l'idée et l'idéal selon lesquels les conflits internationaux dans ce domaine peuvent et doivent être résolus de façon pacifique. Un grand nombre de ces principes ont trouvé leur place dans la Charte et dans la pratique de l'ONU.

113. Nous avons constaté avec un plaisir tout particulier le rôle actif qu'ont joué le peuple et les dirigeants de notre pays hôte, le Panama, car ils ont été à l'avant-garde du développement du système interaméricain depuis la création de leur pays. En fait, les premières semences du panaméricanisme ont été plantées ici par Simón Bolívar lors du Congrès de Panama en 1826.

114. Les Etats-Unis comptent beaucoup sur leurs relations étroites et amicales avec les pays d'Amérique latine. Nous partageons pleinement leur inquiétude réelle et sincère pour le maintien de la paix et de la prospérité, de la stabilité politique et du développement économique et social de cet hémisphère.

115. Les pays de cette région ont été parmi les premiers partisans de l'Organisation des Nations Unies et sont restés parmi les Membres les plus fidèles et les plus dévoués. Nous reconnaissons tous le rôle qu'ils ont joué à l'ONU et la contribution qu'ils ont apportée à la paix et à la sécurité internationales. Un grand nombre de pays d'Amérique latine ont participé directement aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, opérations qui sont au centre même des buts de celle-ci. Tous ont contribué de nombreuses façons à la solution des différends entre les nations et à la solution des problèmes auxquels le monde a à faire face. Nous nous rendons tous compte de la haute compétence des juristes d'Amérique latine dans le domaine du droit international et de la façon dont ils ont toujours appuyé sans hésitation le caractère sacré des obligations solennelles

des traités, alors même que se poursuit la recherche de changements constructifs.

116. C'est en fait l'absence de questions internationales vraiment menaçantes dans la région de l'Amérique latine qui a poussé mon gouvernement à se demander s'il était nécessaire que nous nous réunissions hors du Siège de l'ONU en ce moment. Notre délégation avait exprimé l'opinion du Gouvernement des Etats-Unis de façon très nette. Les réunions du Conseil de sécurité, au Siège ou hors du Siège, devraient se fonder sur sa responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte.

117. Alors que la Charte confie cette responsabilité au Conseil de sécurité, elle établit également — à l'Article 33 elle énumère même précisément — de nombreuses façons de résoudre les différends internationaux avant que ces questions soient portées directement à l'attention du Conseil. Un coup d'œil sur les efforts entrepris maintenant en ce qui concerne les principales régions du monde où se posent des problèmes graves souligne l'existence de cette grande variété de méthodes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ONU, méthodes que l'on peut utiliser pour atteindre les buts de la Charte, à savoir "pratiquer la tolérance" et "vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage".

118. Par exemple, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont entrepris de faire de leur mieux pour éviter tout affrontement militaire et pour respecter l'égalité souveraine de tous les pays. Les Etats-Unis et la République populaire de Chine se sont engagés à élargir la compréhension qui existe entre leurs peuples et ce processus a été renforcé au cours de ces dernières semaines. De concert avec d'autres parties au conflit du Viet-Nam, les Etats-Unis sont arrivés à un accord de cessez-le-feu et les autres nations intéressées se sont engagées à Paris à appuyer pleinement le renforcement de la paix en Indochine et à collaborer à cette fin. En Europe, les Etats-Unis participent à des discussions préliminaires à Helsinki et à Vienne afin d'améliorer de façon pratique et précise les relations entre l'Est et l'Ouest.

119. Dans une large mesure, tout cela est dû à la direction sage et pleine d'imagination de notre président, Richard Nixon, qui poursuit son noble but en vue d'assurer une génération de paix pour toute l'humanité. Grâce à ses initiatives diplomatiques, à son courage et au fait qu'il est disposé à essayer des méthodes nouvelles, le monde se trouve au seuil de la coopération et de l'amitié entre les nations dont on ne pouvait rêver il y a seulement quelques années.

120. Si l'on jette un coup d'œil sur les résultats déjà obtenus et si l'on considère ce qu'il reste à faire, on est frappé par la variété de moyens, le grand nombre d'institutions et de relations qui peuvent être utilisées pour qu'on en tire des résultats positifs.

121. Dans l'hémisphère américain, durant cent-cinquante ans, nos peuples ont établi des relations qui, à nos yeux, font que nous constituons une communauté unique. Il y a

bien sûr un certain nombre de problèmes bilatéraux qui se posent dans cet hémisphère et qui n'ont pas encore été résolus — un grand nombre ont été mentionnés autour de cette table —, mais des progrès ont été réalisés dans bien des cas grâce à des négociations patientes. Par exemple, les Etats-Unis et le Panama ont cherché dans leurs négociations à établir un nouveau statut pour le canal de Panama, statut qui serait conforme aux réalités politiques contemporaines.

122. En ce qui concerne les relations multilatérales dans cet hémisphère, les institutions régionales et les dispositions que nous avons établies se sont développées, et les contacts profonds qui unissent nos gouvernements et nos citoyens se sont accrues dans ce que l'on appelle maintenant le système interaméricain. La caractéristique de ce système n'est pas seulement l'existence d'institutions formelles, mais aussi un sentiment de solidarité dans une communauté d'intérêts et d'objectifs partagés sur la base de laquelle nous nous efforçons de construire une base permanente en vue d'une coopération interaméricaine vraiment efficace. Nous avons une foi commune dans les avantages de la liberté, l'importance de l'individu, le pouvoir de la raison et le règne du droit. Si l'on conclut que le système interaméricain constitue une base d'une certaine permanence, c'est en raison des liens intellectuels, économiques, de sécurité et politiques qui nous unissent.

123. Ce système est en voie de progression et se développe, et il est connu pour son utilité continue à l'égard de ses membres; ce système peut également tenir compte de diversités. La plus évidente de celles-ci réside dans les différents passés culturels, dans les différentes conditions économiques et les institutions politiques qui nous rappellent que nous sommes des nations individuelles mais aussi les membres d'un ensemble hémisphérique.

124. L'Organisation des Etats américains est la pierre angulaire du système interaméricain. Elle existe en tant qu'organisme régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. C'est aussi l'organisme international de ce genre le plus ancien qui existe dans le monde puisqu'il date de 1890. D'une institution chargée à l'origine de traiter d'affaires commerciales, elle est devenue un organisme consacré à assurer la paix et la sécurité dans l'hémisphère. Dans une large mesure, elle s'occupe également du développement économique et social de la région, de l'enseignement, de la coopération scientifique et culturelle, des droits de l'homme, des affaires juridiques et de l'assistance et de la formation techniques, pour ne mentionner que quelques domaines. Au fur et à mesure de son développement, l'Organisation des Etats américains a vu accroître ses possibilités d'atteindre ses buts principaux. Ceux-ci consistent à renforcer la paix et la sécurité dans le continent, à éliminer toutes sources possibles de différends et à trouver des solutions pacifiques aux problèmes. Dans le cas d'agression, elle prévoit aussi l'adoption de mesures par les Etats membres. Elle contribue à la recherche de solutions des problèmes politiques, juridiques et économiques qui se posent entre les Etats membres et, dans le domaine du développement, elle se préoccupe avant tout à promouvoir une action de coopération sociale et économique.

125. Les Etats-Unis ont toujours chaleureusement appuyé les nombreuses activités de l'ONU dans le domaine du développement économique et social en Amérique latine. Cependant, au cours des années 60, le Gouvernement des Etats-Unis a été l'agent étranger qui a le plus aidé l'Amérique latine dans sa recherche du développement économique et social. Comme ils avaient accepté de le faire à Punta del Este en 1961, les Etats-Unis ont fourni plus de 10 milliards de dollars pour le développement des républiques américaines au cours des années 1961-1972. Nous avons tenu notre promesse.

126. Au cours de ces dernières années, les pays d'Amérique latine ont de plus en plus compté sur les principales institutions multilatérales de prêt pour obtenir leur assistance financière extérieure. C'est pour tenir compte de ce fait que les Etats-Unis ont fourni dans une proportion croissante des fonds de prêts à l'Amérique latine par l'intermédiaire d'institutions multilatérales, notamment la Banque interaméricaine de développement. Par exemple, en décembre dernier, les Etats-Unis ont officiellement signé l'accord supplétif par lequel ils s'engageaient à fournir 1 milliard de dollars au Fonds des opérations spéciales de la Banque. Le montant total des fonds américains fournis par l'intermédiaire de voies bilatérales et multilatérales n'a jamais été aussi élevé. Il en est résulté que l'aide totale provenant de toutes sources obtenue par l'Amérique latine va sans cesse croissant. Les Etats-Unis portent une attention toujours plus grande aux intérêts économiques et sociaux de l'hémisphère. Le total des engagements de prêts consentis par l'Agency for International Development, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale à l'Amérique latine pour 1972 dépasse le double de celui de 1964.

127. Les Etats-Unis entretiennent depuis longtemps des relations amicales avec les nations indépendantes de cet hémisphère. Reconnaissant le principe de l'égalité souveraine et du respect du droit des Etats à se développer eux-mêmes, les Etats-Unis entretiennent avec l'Amérique latine des relations en évolution constante, et nous sommes sûrs que ces relations deviendront de plus en plus cordiales et avantageuses réciproquement.

128. Je voudrais parler brièvement de la position des Etats-Unis sur certaines autres questions qui ont été soulevées au cours des déclarations faites devant le Conseil.

129. Les Etats-Unis ont toujours été et continuent d'être un partisan acharné de la dénucléarisation de l'Amérique latine. Nous avons signé le Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine — le Traité de Tlatelolco — le 1er avril 1968. Le Protocole est entré en vigueur pour les Etats-Unis le 12 mai 1971. Par cela, les Etats-Unis se sont engagés à respecter le statut de zone dénucléarisée de l'Amérique latine, à ne contribuer à aucune violation du Traité et à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser les armes nucléaires contre l'une quelconque des parties au Traité.

130. La question de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles est un point qui est beaucoup discuté à

l'ONU, notamment au Comité des ressources naturelles du Conseil économique et social et au Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans. Nous ne mettons pas en doute le principe de la "souveraineté permanente". Nous voudrions cependant en même temps faire remarquer que nous ne pensons pas que ces questions complexes puissent être soumises au Conseil de sécurité. En acceptant le principe de la souveraineté permanente, nous réaffirmons énergiquement notre appui aux principes de la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale, qui comprennent notamment le respect en toute bonne foi des accords en matière d'investissements étrangers, le paiement de compensations satisfaisantes dans le cas de nationalisation de biens, en conformité du droit international, et la reconnaissance de l'arbitrage ou du règlement judiciaire international.

131. Nous pensons de même que la question des sociétés multinationales, que l'on a soulevée dans des contextes différents, ne devrait pas être portée à l'attention du Conseil de sécurité car elle est en discussion devant plusieurs autres organes de l'ONU plus compétents en la matière. Un groupe de personnalités éminentes, nommées par le Secrétaire général en application de la résolution 1721 (LIII) du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1972, étudie l'influence des sociétés multinationales. La CNUCED se livre à une étude sur les méthodes restrictives des sociétés multinationales. Enfin, l'Organisation internationale du Travail examine les relations qui existent entre les activités de ces sociétés et la politique sociale. Nous ne voyons vraiment pas ce que le Conseil de sécurité pourrait faire de plus efficace dans ce domaine précis.

132. Il se trouve que nous partageons l'opinion de la résolution du Conseil économique et social selon laquelle ces sociétés sont souvent "des instruments utiles pour le transfert des techniques et des capitaux vers les pays en voie de développement". Aucun pays n'est contraint d'accueillir ni même d'accepter des investissements étrangers. S'il le fait, il peut naturellement établir ses propres règles. Il a cependant également l'obligation, dans ce cas, de respecter ces règles, de compenser le bailleur de fonds si des changements interviennent rétroactivement dans les règles ou, en cas d'expropriation ou de nationalisation de biens privés, de prendre les dispositions appropriées pour assurer une compensation efficace, en conformité du droit international.

133. Je vais maintenant parler des relations existant entre les Etats-Unis et le Panama. Notre amitié étroite, réciproquement avantageuse, remonte loin dans l'histoire. Elle a enregistré certes des divergences de vues et des tensions, mais les liens qui unissent nos deux peuples sont encore forts et vibrants.

134. Nous nous réjouissons des progrès réalisés par le Panama; ils sont frappants. Au cours des quatre dernières années, l'économie s'est développée à un taux s'élevant à 7 à 8 p. 100, ce qui représente l'un des taux de croissance les plus élevés du monde. Et, bien que l'assistance extérieure ait contribué dans une large part à ce taux de croissance,

l'industriel peuple du Panama y a également apporté une somme importante de main-d'œuvre et d'investissements.

135. Mon pays est heureux d'avoir pu, en 1972, consacrer de différentes façons quelque 227 millions de dollars avec effet direct pour développer l'économie panaméenne. En fait, nos prêts et nos subsides au Panama représentent le niveau le plus élevé d'assistance des Etats-Unis par tête d'habitant où que ce soit dans le monde — en partie à cause de notre amitié, mais surtout parce que le Panama a démontré qu'il était tout à fait capable d'utiliser cette assistance financière de façon efficace et d'établir des plans dans ce sens.

136. Nous croyons que toute l'humanité a tiré profit de l'existence du canal de Panama depuis sa construction il y a presque soixante ans. Tout au long de ces années, il n'a jamais été fermé, et il a assuré le transit d'un nombre sans cesse croissant de bateaux transportant des cargaisons en provenance ou à destination de toutes les parties du monde.

137. Bien que la Convention de 1903 régie encore les relations fondamentales entre les Etats-Unis et le Panama en ce qui concerne le canal, ces relations ont été révisées de façon considérable, et réaffirmées, dans les Traités de 1936³ et 1955⁴. A ces deux occasions, les Etats-Unis ont renoncé à des droits importants et fourni des avantages majeurs au Panama.

138. En 1964, reconnaissant qu'une modernisation d'ensemble de nos relations s'avérerait nécessaire, les Etats-Unis ont entamé des négociations avec le Panama ayant en vue les trois objectifs suivants, qui sont encore valables aujourd'hui :

a) Le canal devrait être à la disposition des navires commerciaux du monde sur une base d'égalité et à un prix raisonnable;

b) Pour que le canal puisse desservir le commerce mondial de façon efficace, les Etats-Unis devraient avoir le droit de développer la capacité du canal; et

c) Le canal devrait continuer à être géré et défendu par les Etats-Unis pour une période de temps prolongée mais précisée.

139. Il était alors reconnu, comme il l'est aujourd'hui, que ces objectifs exigeaient la conclusion d'un nouveau traité, ou de traités, pour remplacer la Convention de 1903 et ses amendements. En 1967, trois projets de traité ont fait l'objet de négociations et d'accord de la part des deux équipes de négociation. A cette époque, le Gouvernement panaméen n'a pas ratifié ces traités mais, en octobre 1970, il a prié les Etats-Unis de reprendre les négociations. Les Etats-Unis ont accepté et, en fait, les négociations ont été reprises en juin 1971, lorsque l'équipe de négociation panaméenne est arrivée à Washington. Au cours des négociations intenses qui ont suivi, les Etats-Unis ont pleinement reconnu que les relations qui avaient été établies

à l'origine dans la Convention de 1903 devaient être modernisées pour répondre aux réalités actuelles ainsi qu'aux intérêts réciproques des deux pays.

140. Les Etats-Unis sont disposés à conclure sans tarder un nouveau traité. Mais nous pensons, en même temps, qu'il importe que les Etats-Unis continuent d'être responsables de la gestion et de la défense du canal pendant une période additionnelle précise — et dont la longueur constitue l'une des nombreuses questions devant faire l'objet de négociations. A la suite des efforts persistants accomplis par les deux parties, on a fait des progrès importants pendant les pourparlers concernant le traité afin d'aboutir à un accord mutuel sur les principes essentiels.

141. Je voudrais dire clairement que les Etats-Unis, tout autant que les autres pays qui ont fait connaître leurs vues ici, appuient les aspirations légitimes du Panama. Les négociateurs américains, conscients de ces aspirations, ont déjà reconnu que :

a) La Convention de 1903 devrait être remplacée par un nouveau traité moderne.

b) Tout nouveau traité sur le canal devrait avoir une durée précise, rejetant ainsi le concept de la perpétuité.

c) Il faudrait rendre au Panama une grande partie du territoire qui fait actuellement partie de la Zone du canal, en prenant des arrangements pour l'utilisation des autres secteurs. Ces secteurs devraient constituer le minimum dont les Etats-Unis ont besoin pour gérer et défendre le canal et être intégrés dans la vie sociale, juridique, économique et culturelle du Panama, selon un calendrier qui ferait l'objet d'un accord.

d) Le Panama devrait exercer sa juridiction sur la Zone du canal en application d'un calendrier réciproquement accepté.

e) Le Panama devrait obtenir des paiements annuels substantiellement accrus pour l'utilisation de son territoire et la gestion du canal.

142. Par conséquent, ceux qui attaquent la Convention de 1903 attaquent un fantôme, un ennemi inexistant. La Convention de 1903 a déjà été révisée de façon significative dans l'intérêt du Panama. Nous étions sur le point de la modifier pour la troisième fois en 1967, et nous sommes disposés à le faire à nouveau — et à rédiger un nouveau traité — lorsque les négociations reprendront dans un esprit d'amitié et de coopération qui devrait être la caractéristique des relations entre le Panama et les Etats-Unis.

143. Nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire. Nous croyons cependant que les points mentionnés plus haut représentent une base substantielle de principes importants, et nous sommes certains que si des hommes raisonnables font preuve de part et d'autre de bonne volonté et d'une certaine patience nous pourrions aboutir à un traité satisfaisant pour les deux parties.

144. En réexaminant les relations existant entre 532 millions d'habitants actifs et dynamiques de cet hémisphère, il serait malhonnête de donner l'impression qu'il

³ Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. CC, p. 61.

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 243, p. 258.

n'existe aucun problème ou qu'aucune question ne mérite notre attention. Comme partout, il existe certes des problèmes. Mais nous savons que la bonne volonté existe et que le dispositif diplomatique est déjà en place dans la région, ce qui doit permettre de résoudre ces problèmes.

145. La question se pose donc de savoir quelle contribution le Conseil pourrait apporter à la présente réunion et, ensuite, au Siège de l'ONU après cette réunion en Amérique latine.

146. Pour les problèmes latino-américains ainsi que pour ceux qui se posent dans les autres parties du monde, les membres du Conseil doivent examiner ce que cet organe peut vraiment accomplir, voir si les actions proposées sont en harmonie avec les principes de la Charte et examiner la portée de ces actions quant à la solution des différends existants.

147. Si le Conseil adoptait une position partisane ou ne voulait entendre qu'un son de cloche, le processus diplomatique régional et bilatéral qui a été si efficace dans cet hémisphère en serait amoindri.

148. Si le Conseil se prononçait sur une plus vaste gamme de questions ne se rapportant pas directement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, cela pourrait risquer d'affaiblir les résultats déjà atteints dans d'autres

organes de l'ONU et semer le doute dans l'esprit des gens sur les motifs qui l'ont inspiré lorsqu'il a pris la décision de se réunir ici.

149. Nos discussions durent depuis le 15 mars, et ce qui a été dit est précieux, constructif et plein d'enseignement. Cela constitue déjà en soi un élément positif. Mais cette série de réunions peut être profitable d'une autre façon. Demain soir, nous devrions pouvoir lever la séance, rentrer à New York et dire que nos délibérations ont donné une impulsion nouvelle à la recherche efficace, réaliste et harmonieuse de la mise en œuvre des objectifs des Nations Unies, non seulement en Amérique latine mais partout dans le monde. Si tel est le cas, cette session aura été couronnée de succès.

150. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Avant de lever la séance, je voudrais annoncer, en ma qualité de représentant du PANAMA, que la délégation panaméenne se réserve le droit de prendre la parole au début de l'après-midi dans l'exercice de son droit de réponse à propos de certaines idées exprimées par le représentant des Etats-Unis qui ne sont pas conformes à la réalité de nos relations avec les Etats-Unis et des négociations menées quant à la conclusion d'un nouveau traité du canal.

La séance est levée à 13 h 10.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
